

Plaidoyer pour l'accueil de migrants en milieu rural

Éléments de langage

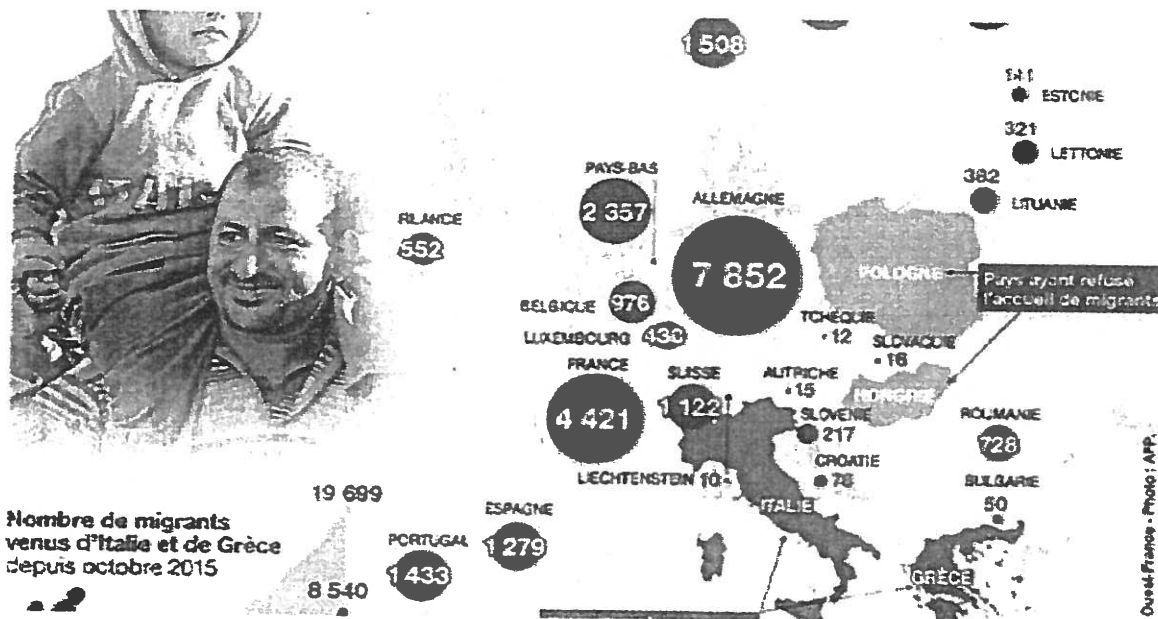
Rappels sur le plan d'accueil de migrants de l'Union Européenne

En Septembre 2015, la photo du corps d'Aylan, Kurde syrien de 3 ans, retrouvé noyé sur une plage turque, crée une onde de choc. L'Europe, à l'initiative de François Hollande et Angela Merkel, met en place un plan d'urgence réparti sur 2 ans pour accueillir 160 000 migrants, majoritairement en provenance de Syrie. L'idée est généreuse, elle vise à répartir l'effort jusqu'alors supporté par la Grèce et l'Italie sur les 28 pays de l'UE. On parle de « relocalisation », la France pour sa part s'engageait à accueillir 25 000 réfugiés sur les 2 années.

Les flux s'estompant au fur et à mesure que se mettait en place le dispositif, ces chiffres n'ont cessé d'être revu à la baisse, et c'est finalement 98 255 personnes que les dirigeants européens s'étaient engagés à relocaliser.

A l'heure des bilans en septembre 2017, seuls 28 239 réfugiés ont été accueillis, soit 29% de l'objectif seulement. Ce qui fait dire à Yves Pascouau, directeur de l'institut European Migration Law que « **Ceux qui fuyaient la guerre par la route des Balkans se sont relocalisés eux-mêmes** ».

Répartition des 28 239 réfugiés dans les pays d'Europe :



Mise en place du CAO de St Léger :

Lancés par un programme du 27 octobre 2015, les centres d'accueil et d'orientation (CAO), structures ouvertes dans des bâtiments qui appartiennent à l'État ou à des collectivités, ont vocation à accueillir temporairement les migrants en situation de grande précarité. Près de 400 CAO répartis sur le tout le territoire (hors Ile-de-France et Corse), ont ainsi accueilli plus de 13 300 personnes depuis octobre 2015.

Dès septembre 2015, les trois communes de Melle, St Léger de la Martinière et St Martin Les Melle se sont associées pour répondre favorablement à la demande de l'État d'accueillir des migrants en

provenance des agglomérations de Calais ou de Dunkerque. 5 logements sis sur la commune de St Léger et détenus par la Mairie de Melle ont permis d'ouvrir 15 à 20 places.

Les premières arrivées de migrants (d'abord des familles avec enfants, puis des individus isolés) ont été bien préparées avec la population ; une réunion publique a permis d'informer le voisinage et au-delà sur la politique des trois communes au regard de la situation de ces migrants et dévoilant des conditions dans lesquelles ils seraient accueillis. Ces échanges ont permis également de « recruter » un nombre significatif de bénévoles qui étaient prêts à promouvoir le projet et à s'y investir concrètement aux côtés des 3 municipalités. C'est le CCAS de Melle qui est porteur du dispositif et qui contractualise avec la préfecture à raison d'une aide financière de 25€ par personne et par jour pour couvrir tous les frais d'hébergement, de restauration, d'accompagnement social et administratif. **Mais c'est la collaboration entre les élus des 3 communes, le CCAS, les bénévoles et les associations caritatives qui permet d'offrir des conditions d'accueil de qualité aux migrants qui nous sont envoyés par la préfecture.**

En cela, le CAO de S Léger se distingue de la plupart des autres CAO en milieu rural, dont la gestion a été confiée pour la grande majorité d'entre eux à une structure associative et aux bons soins de bénévoles.

Ce que la présence du CAO a apporté sur le territoire des 3 communes :

Dans la mesure où la population a été informée en amont et où le projet a été accueilli favorablement par une majorité d'élus et de citoyens, même si les difficultés d'organisation n'ont pas manqué pour la mise en place au début, après bientôt deux ans de fonctionnement, il est permis de faire un bilan positif :

- **Un projet partagé** entre 3 communes qui mettent leurs moyens au bénéfice d'un projet commun et qui apprennent à travailler ensemble sur des enjeux de territoire ciblés. Mais au-delà un beau terrain de collaboration entre élus, professionnels, associations caritatives et socio-culturelles, simples citoyens au service des valeurs de notre république.
- **Des citoyens bénévoles** qui engagent leurs forces vives en toute liberté de pensée sur la question des migrants et qui donnent de leur temps en fonction de leurs talents et de leur disponibilité du moment – à noter qu'une charte de fonctionnement du CAO été rédigée de façon collaborative pour définir les rôles et mission de chacun. Ces bénévoles constituent également une courroie de transmission avec la population locale en intégrant les migrants dans la ville à travers de nombreuses activités...
- **Quelques citoyens réticents au départ**, mais qui se laissent emporter par la nécessité de solidarité lorsqu'ils se trouvent au contact des personnes qu'ils apprennent à connaître et dont l'envie de prendre leur destin en main devient contagieuse
- **La création d'un emploi** d'assistant de service social (ASS), au début à mi-temps mais qui tend à devenir un temps complet compte tenu de la charge administrative allant croissant. La présence d'un professionnel de l'action sociale qui travaille en relation étroite avec la responsable de l'action sociale du CCAS de Melle constitue un gage du professionnalisme du dispositif et empêche les dérives de toute nature liées à une prise en charge trop personnalisée ou trop émotionnelle de ces personnes fragilisées ...
- **Une prise en charge budgétaire correcte** : les 25 € par personne et par jour permet de couvrir tous les frais liés à l'emploi de l'ASS, le paiement des loyers et des charges, le suivi administratif, médical et social, les cours de français, quelques activités sportives et culturelles...

Bien sûr tous les acteurs ont conscience qu'assurer pleinement les fonctions d'un CAO (tout d'abord une mise à l'abri et une mise en sécurité des personnes qui se trouvaient parfois dans des conditions extrêmes de lutte pour leur survie) ne change rien à la politique d'immigration, au taux

d'admission des demandeurs d'asile (moins de 30%) et à la lenteur des démarches. Les migrants qui obtiennent au bout de leur parcours (neuf mois minimum), le statut de réfugié qui leur ouvre le droit de vivre en France et de bénéficier des aides du droit commun sont certes encore trop peu nombreux au regard de certains, et beaucoup de bénévoles militent par ailleurs dans des associations qui combattent pour les droits des migrants.

Pour autant, l'expérience du CAO de St Léger montre que la vocation des CAO en font des dispositifs à la mesure des petites villes ou des communes rurales; ils permettent à de nombreux migrants de quitter les camps de rétention des grandes villes où les conditions de vie sont parfois à peine meilleures que dans le pays qu'ils ont fui, et de bénéficier d'une parenthèse de vie digne et sécurisée, souvent de se refaire une santé avant de poursuivre leur parcours de demandeurs d'asile.

Le CAO de Melle se tient à disposition de tout maire ayant pour projet d'installer un CAO dans sa commune.